

CCM MARTIGUES JONQUIERES
 RIB : 10278 08977 00020938602 82
 IBAN : FR76 1027 8089 7700 0209 3860 282
 BIC : CMCIFR2A

Annonceur
 MAIRIE DE LE POUGET

09 SEP. 2021

Direction des Finances
 Route Neuve

34230 LE POUGET

Facture

N° Pièce	Réf. Pièce	Date pièce
210800PRE1889	202101775	31/08/2021

Parution	Désignation	MM, UV, Lignage	Prix brut	Montant HT
ANNONCE LEGALE HERAULT - 27/08/2021 - 5812	Avis 20/09 EP modification n°2 du PLU N° annonce : 202101275 - Avis 20/09 EP modification n°2 du PLU N° annonce : 202101276 - Avis 27/09 EP modification n°2 du PLU	118	4,07 €	480,26 €
ANNONCE LEGALE HERAULT - 20/08/2021 - 5811	Avis 20/09 EP modification n°2 du PLU N° annonce : 202101275 - Avis 20/09 EP modification n°2 du PLU N° annonce : 202101275 - Avis 20/09 EP modification n°2 du PLU	118	4,07 €	480,26 €
	Avis 20/09 EP modification n°2 du PLU N° annonce : 202101275 - Avis 20/09 EP modification n°2 du PLU Justificatif numérique Commission Agence 0%	2	0,60 €	1,20 €
				961,72 €

T.V.A.		
EUR	%	EUR
961,72 €	20	192,34 €

MONTANT HT	961,72 €
T.V.A.	192,34 €
MONTANT TTC	1 154,06 €
ACOMPTE	0,00 €
NET A PAYER	1 154,06 €

Date échéance	Mode règlement	Montant
30/09/2021	Virements	1 154,06 €

MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE - 15 Cours H. Estienne d'Orves - 13001 Marseille
 Tél : 04 91 57 75 00 – Fax : 04 91 57 75 43 - RCS Marseille 890 203 375
 Siret : 890 203 375 00013 – Tva Intra com : FR 26 890 203 375

Le journal se réserve le droit de publier, sans avoir à indiquer les raisons, toutes insertions, même payées. Dans ce cas, les insertions ne sont pas remboursées. En outre, la S.A.S. MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE décline toute responsabilité, si après acceptation par elle d'un ordre ou d'un contrat, elle n'a pu être exécutée en totalité, ou si plusieurs journaux prévus au dit ordre ou contrat se refusent à publier tout ou partie des insertions. Dans ce cas, les insertions ne sont pas remboursées. La date des insertions n'est jamais garantie. Une facture, avec TVA est adressée à l'annonceur ou au mandataire et ce dernier est chargé du règlement (en ce cas, un double de la facture est adressé à l'annonceur). Toutes nos factures sont payables à réception. Le mandataire est codébitaire des sommes dues à la S.A.S. MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE. Les conditions de règlement ci-dessus lui sont opposables. Il lui incombe donc de procéder aux paiements selon les modalités applicables. La S.A.S. MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE est en droit de s'adresser à l'annonceur sans avoir à mettre le mandataire en demeure de satisfaire aux obligations suscrites au nom et pour le compte de l'annonceur. Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance rend immédiatement exigibles toutes les échéances même non encore échues. Dès la date de l'échéance, les intérêts moratoires courront de plein droit au taux conventionnel de 1,5 % par mois de retard et ce jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Dans le cas où la carence du débiteur nous obligerait à recourir à nos services contentieux, le recouvrement des sommes dues, y compris les honoraires, les frais de justice, les intérêts moratoires et les intérêts de retard, est fixé à 0 % de leur montant ; cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément aux articles 1226 et 1152 du Code de Commerce. Toutes contestations quelconques doivent être adressées à la S.A.S. MARITIMA PRESSE LA MARSEILLAISE, 15 Cours H. Estienne d'Orves - 13001 Marseille.

OCCITANIE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LEGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

GARD

Tél. 04 91 57 75 39
cdelepine@lamarseillaise.fr

ANNONCES LEGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

HERAULT

Tél. 04 91 57 75 39
cdelepine@lamarseillaise.fr

PRÉFET DE LA MEUSE
Liberté Équité Paix

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Bureau des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
(Code de l'environnement)

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GEOLOGIQUE PROFONDE DES DECHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITE A VIE LONGUE (CIGEO) EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUIVANTS : LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS BARROIS, LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA HAUTE-SAULX ET LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE GONDRECOURT-LE-CHATEAU

Par arrêté interpréfectoral n° 2021-2068 du 09 août 2021, il est prescrit une enquête publique du mercredi 15 septembre 2021 à 9h30 au samedi 23 octobre 2021 à 12h30, soit 38,5 jours consécutifs, portant sur l'utilité publique du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) destiné à gérer à long terme des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue emportant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme suivants : le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Barrois, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Haute-Saulx et le plan local d'urbanisme (PLU) de Gondrecourt-le-Château.

L'enquête publique est fixée à la mairie de MONTIERS-SUR-SAULX, se déroulera dans les mairies des communes suivantes concernées par le projet : BONNET, BURE, GONDRECOURT-LE-CHATEAU, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAINT-JOIRE, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUME et SAUDRON.

La personne responsable du projet est M. Frédéric LAURIEU, directeur du projet Cigéo auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées par courrier à l'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS (ANDRA) - 1-7, rue Jean Monnet - 92 298 CHATENAY-MALABRY Cedex ou par courriel : EP-DUP-Cigéo@andra.fr

Désignée par le Tribunal administratif de Nancy, la commission d'enquête, composée de 5 membres : Monsieur Claude BASTIEN, retraité, Président de la commission, Madame Suzanne GERARD, retraitée, Madame Sylvie HELYNCK, juriste-urbaniste, Monsieur François BRUNNER, retraité et Monsieur Thierry MARCIAL, retraité, conduira cette enquête.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier comprenant notamment une notice explicative, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet, les avis des collectivités, le bilan de la participation du public à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo et les procès-verbaux d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme intercommunaux (SCoT-PLUI) sera consultable selon les modalités suivantes :

- sur support papier au siège de l'enquête et dans les mairies énumérées précédemment ainsi qu'à la préfecture de la Meuse, à la sous-préfecture de Commercy, à la préfecture de la Haute-Marne, à la sous-préfecture de Saint-Dizier, aux jours et heures d'ouverture habituels au public (hors jours fériés),
- lors des permanences assurées par la commission d'enquête définies ci-après,
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dup-cigéo>.

Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.ecologie.gouv.fr, www.andra.fr.

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public, à la Préfecture de la Meuse - 40, rue du bourg à BAR-LE-DUC - du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 (jours ouvrables).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de MONTIERS-SUR-SAULX (55290) - 1 Place du Général De Gaulle.
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante : dup-cigéo@mail.registre-numerique.fr ; sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes susvisées.
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dup-cigéo> ; directement auprès des membres de la commission

d'enquête lors des permanences qui se tiendront selon le calendrier défini ci-dessous :

LIEUX	DATES	HORAIRES DE PERMANENCE
BURE Mairie 2 rue de l'Orme 55290 BURE	Vendredi 17 septembre 2021	09h30-12h30
	Vendredi 24 septembre 2021	09h30-12h30
	Jeudi 7 octobre 2021	09h30-12h30
	Vendredi 15 octobre 2021	09h30-12h30
GONDRECOURT-LE-CHATEAU Salle polyvalente chemin de Vaurine 55130 GONDRECOURT-LE-CHATEAU	Samedi 18 septembre 2021	09h30-12h30
	Vendredi 1er octobre 2021	14h00-17h00
	Vendredi 08 octobre 2021	14h00-17h00
	Vendredi 15 octobre 2021	14h00-17h00
MANDRES-EN-BARROIS Salle des fêtes 1 rue de la Fontaine 55290 MANDRES-EN-BARROIS	Jeudi 23 septembre 2021	09h30-12h30
	Vendredi 1er octobre 2021	09h30-12h30
	Vendredi 8 octobre 2021	09h30-12h30
	Jeudi 21 octobre 2021	14h00-17h00
MONTIERS-SUR-SAULX (siège de l'enquête publique) Mairie 1 Place du Général De Gaulle 55230 MONTIERS-SUR-SAULX	Mercredi 15 septembre 2021	09h30-12h30
	Vendredi 24 septembre 2021	15h00-19h00
	Jeudi 7 octobre 2021	14h00-17h00
	Samedi 23 octobre 2021	09h30-12h30
SAUDRON Mairie 1 rue de la Mairie 52230 SAUDRON	Lundi 27 septembre 2021	09h30-12h30
	Samedi 2 octobre 2021	09h30-12h30
	Jeudi 14 octobre 2021	14h00-17h00
	Vendredi 22 octobre 2021	09h30-12h30
CIRFONTAINES-EN-ORNOIS Salle du conseil municipal 2 bis, rue de Gault 52230 CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	Jeudi 23 septembre 2021	14h00-17h00
	Samedi 2 octobre 2021	14h00-17h00
	Jeudi 14 octobre 2021	09h30-12h30
	Jeudi 21 octobre 2021	09h30-12h30

Des membres de la commission d'enquête assureront aussi des permanences téléphoniques sur rendez-vous les :

- samedi 25 septembre 2021 de 10h00 à 12h00,
- mardi 5 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- mercredi 20 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les modalités de prise de rendez-vous sont définies à l'annexe 2 de l'arrêté d'ouverture d'enquête consultable dans les mairies des communes concernées par le projet et mises en ligne sur les sites des préfectures de la Meuse et de la Haute-Marne : www.meuse.gouv.fr et www.haute-marne.gouv.fr

Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, soit au plus tard le samedi 23 octobre 2021 à 12h30.

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le vendredi 17 septembre 2021 de 17h00 à 19h00 (en présentiel) à la salle polyvalente de GONDRECOURT-LE-CHATEAU (Chemin de Vaurine - 55130 GONDRECOURT-LE-CHATEAU).

À l'issue de cette enquête, le Président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours, à la préfète de la Meuse ainsi qu'à la Présidente du Tribunal administratif de Nancy, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera ensuite adressée au responsable du projet et aux maires des communes concernées par le projet pour être tenus à la disposition du public pendant un an. Ces documents seront par ailleurs mis en ligne, pendant un an, sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.ecologie.gouv.fr, www.andra.fr et pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour statuer sur la déclaration d'utilité publique du projet de Cigéo, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme du SCoT du Pays Barrois, du PLUI de la Haute Saulx et du PLU de Gondrecourt-le-Château, est le Premier Ministre. Au terme de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des avis des collectivités concernées par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et de l'avis du conseil d'Etat, l'autorité compétente pour statuer pourra prononcer ou refuser de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

CLERMONT
HERAULT

PRESENCE D'UN BIEN PRESUME SANS MAITRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT
Immeuble cadastré section BD n°86 situé 3 Rue Raspail

Par Arrêté municipal du 21 juillet 2021 le Maire de Clermont l'Hérault a constaté que l'immeuble cadastré section BD n°86 situé 3 rue Raspail sur le territoire de la Commune de Clermont l'Hérault satisfait aux conditions mentionnées à l'article L. 1123-1 2° du Code général de la propriété des personnes publiques et doit, par suite, être considéré comme un bien présumé sans maître au sens de ces dispositions.

La présente insertion constitue la dernière des mesures de publicité faisant courir le délai de six mois au terme duquel sera mise en œuvre la dernière phase de la procédure d'acquisition de cet immeuble en application de l'article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cet arrêté fait l'objet d'un affichage en mairie et sur les lieux concernés depuis le 29 juillet 2021.

Le dossier relatif à cet arrêté peut être consulté au Centre Technique Municipal aux jours et heures habituels d'ouverture.

POUGET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2021-055 en date du 29/07/2021
Le Maire de la Commune de Le Pouget a ouvert une enquête publique sur la commune de Le Pouget

OBJET : Enquête publique dans le cadre de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Pouget.

- Déclasser la parcelle référencée section AD n° 179 positionnée en zone II AU vers la zone Ue1 pour permettre l'extension de la cave coopérative ;
- Déclasser la parcelle référencée section AD n° 178 positionnée en zone IAU vers la zone UB afin de créer d'enclavé suite au déclassement de la parcelle référencée section AD n° 179 ;
- Supprimer une partie de l'emplacement réservé n° 6 devenu inutile vu la cession d'une bande au sud de la parcelle référencée section AD n° 179 de la Cave Coopérative à la commune pour la réalisation d'un cheminement dont objet de la réserve initiale.

DUREE : L'enquête publique se déroulera entre le 08/09/2021 et le 24/09/2021, soit 17 jours consécutifs.

FINALITE : Une commissaire enquêteur a été désignée par le Tribunal Administratif pour mener à bien l'enquête publique. Il s'agit de Madame SAGUY Brigitte.
La commune de Le Pouget en charge de la procédure répondra aux différentes requêtes qui auront été formulées.

MODALITES : Le siège de l'enquête publique sera : LA MAIRIE DE LE POUGET. Le projet sera consultable en version papier et sur un poste informatique en Mairie aux horaires d'ouvertures de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que sur le site internet : www.le-pouget.com. Durant l'enquête publique, vous pourrez formuler vos observations et propositions de différentes manières :

- Lors des permanences tenues par le Commissaire Enquêteur en Mairie de Le Pouget - Route neuve 34230 LE POUGET le mercredi 08 et le vendredi 24 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.
- Par mail : plu.lepouget34.modif2@gmail.com
- En Maine, en laissant un texte sur le registre papier à feuillets non-mobiliés, côté et paraphé, aux horaires d'ouvertures de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; sauf jours fériés et jour de fermeture hebdomadaire (le mercredi après-midi).
- Par voie postale, à l'adresse suivante : Mairie de Le Pouget - Route neuve 34230 LE POUGET

À la fin de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture. Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet : www.le-pouget.com. Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES : le projet de modification n° 2 du PLU n'ayant pas d'impact notable sur l'environnement, il n'est pas prévu de procéder à une évaluation environnementale dans le cadre de cette procédure.

Publications d'annonces légales et judiciaires

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
pp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

OCCITANIE / SERVICES

HÉRAULT

MONTPELLIER

URGENCES

Maison médicale de garde : 09.66.95.55.17.
SOS Médecin : 04.67.72.22.15.
Pharmacies de garde : de 20h à 8h, 3237
Gendarmerie : 04.99.53.55.00.
Samu : 15 ou 112
Hôpital : 04.67.33.67.33.
SOS ostéopathie : 08.20.82.10.65.
Centre antipoison
 Marseille : 04.91.75.25.25.
 Toulouse : 05.61.49.33.33.
Police : 206, rue Comté de Melguil : 17 ou 04.99.13.50.00.

(Hôtel de Police).
 Gendarmerie : 04.67.54.61.11.

SERVICES

Mairie : 1, place Geoges-Frèche. Tél. : 04.67.34.70.00.
Office du tourisme : 30, allée Jean de Lafrederic Tassigny
 Ouvert du lundi au dimanche de 5h30 à 23h.
 Tél. : 04.67.60.60.60.
Préfecture : 34, place des Martyrs de la Résistance.
 Tél. : 04.67.61.61.61.
Archives municipales : Accès au 287, rue Poséidon (niveau 3B).
 Ouverture : lundi de 10h à 17h, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h, mercredi de 10h à 17h.

Accès par la médiathèque centrale Emile-Zola, 218, bd de l'aéroport, (3^e étage)
Centre communal d'action sociale : 125, place Thermidor
 Tél. : 04.99.52.77.00.
CPAM de l'Hérault : 29 cours Gambetta. Tél. : 01.84.90.36.46.

Hôpital Carremeau : place du Pr R. Debré.
 Tél. : 04.66.68.68.68.

SERVICES

Préfecture : 2, rue Guillemette.
 Tél. : 08.20.09.11.72.
Palais de justice : bd des Arènes. Tél. : 04.66.76.47.00.
Tribunal administratif : 16, avenue Feuchères.
 Tél. : 04.66.27.37.00.
Tribunal des prud'hommes : 46, rue Porte de France. Tél. : 04.66.67.27.45.
Nîmes Métropole : 13, rue Jean-Perrin.
 Tél. : 04.66.36.10.81.
Mairie : place de l'hôtel de ville. Tél. : 04.66.76.70.01.

Services techniques de la Ville de Nîmes : 152, avenue Robert-Bompard.
 Tél. : 04.66.70.75.75.
CAF : 321, rue Maurice-Schumann. Tél. : 08.10.25.30.10.
Office de tourisme : 6, rue Auguste. Tél. : 04.66.58.38.00.
Urssaf : 77, chemin Mas de Boudan.
Union locale CGT : 1300, avenue Georges-Dayan
 Tél. : 04.66.28.72.12.
Union locale CFDT : 22, rue Colbert. Tél. : 04.66.66.98.70.
Union locale FO : 5, rue Bridaine. Tél. : 04.66.36.67.67.
Union locale FSU : 36, rue de Lièvre. Tél. : 04.66.36.63.50.
Union locale Solidaires : 2, cours Nemausus.
 Tél. : 04.66.84.51.99.

GARD

NÎMES

URGENCES

Commissariat de police : 04.66.37.30.00.
Gendarmerie : 04.66.38.50.00.
Pompiers : 04.66.02.66.00/18.

ANNONCES LEGALES
 HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD

Tél. 04 91 57 75 39
 cdelepine@lamarseillaise.fr

ANNONCES LEGALES
 HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT

Tél. 04 91 57 75 39
 cdelepine@lamarseillaise.fr

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
PRÉFET DU VAR
PRÉFET DE VAUCLUSE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté de la Préfète du Gard et des Préfets des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse du 2 août 2021, il sera procédé, du 6 septembre au 8 octobre 2021, sur le territoire des communes d'Arles, d'Avignon et de Saint-Gilles, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement présentée par Voies Navigables de France concernant le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du petit Rhône et zones annexes du Rhône. Cette opération consiste à maintenir le mouillage garanti sur ses voies navigables par Voies Navigables de France qui est amené à réaliser des opérations d'entretien par dragage. La voie d'eau concernée est le Petit Rhône à grand gabarit d'Arles à Saint-Gilles. Des zones annexes situées sur le Rhône sont également incluses.

A été désignée en qualité de commissaire enquêteur Madame Anne RENAULT – Cadre supérieur Fonction Publique Territoriale (Commune de Beaucare), titulaire du diplôme d'avocat, docteur en droit privé.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 (distanciation, mesures de mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité des autorités municipales. Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec la commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public. Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation du dossier en mairies et lors des permanences de la commissaire enquêteur.

Le dossier contient une étude d'impact et un résumé non technique joints à l'enquête publique et consultables sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Arles>

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et d'un mémoire en réponse du pétitionnaire consultables sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône et joints à l'enquête publique.

Le dossier sur support papier comprenant notamment les avis des services, accompagné d'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente trois jours consécutifs, du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (jours ouvrables) et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies :

- d'Arles (siège de l'enquête publique) - Direction de l'Aménagement et du Territoire - Service Pôle Procédures et Documents d'Urbanisme - 11, rue Parmentier - 13200 ARLES
- d'Avignon - Mairie Annexe des Iles Piot et Barthelasse - villa Avénio CD 228 - 84000 AVIGNON
- de Saint-Gilles - Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès - 30800 SAINT-GILLES

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera également :

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Arles>

- consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 84.35.42.65/66).

Il sera également communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées à la commissaire enquêteur par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à la mairie d'Arles, Direction de l'Aménagement et du Territoire - Service Pôle Procédures et Documents d'Urbanisme - 11, rue Parmentier - 13200 ARLES, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-urdr@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5Mo). L'accès à la messagerie électronique sera limité à la durée de l'enquête publique, soit du 06/09/2021 à 9h00 (heure d'ouverture) au 08/10/2021 à 17h00 (heure de clôture).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par la commissaire enquêteur, Madame Anne RENAULT, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie d'Arles - Direction de l'Aménagement et du Territoire - Service Pôle Procédures et Documents d'Urbanisme - 11, rue Parmentier - 13200 ARLES ; le lundi 6 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ; le vendredi 8 octobre 2021 de 14h00 à 17h00
- Mairie d'Avignon - Mairie Annexe des Iles Piot et Barthelasse - villa Avénio CD 228 - 84000 AVIGNON le mercredi 15 septembre 2021 de 9h00 à 12h00- Mairie de Saint-Gilles - Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès - 30800 SAINT-GILLES : le vendredi 1er octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès de la commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie d'Arles, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique à l'adresse dédiée seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Les autorités compétentes pour prendre la décision requise au titre du code de l'environnement sont la Préfète du Gard et les Préfets des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse après avis, le cas échéant, des Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté inter préfectoral d'autorisation environnementale assorti de prescriptions, ou de refus, et mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est Voies Navigables de France - Direction Territoriale Rhône Saône - 2 rue de la Quarantaine - 89 321 LYON CEDEX 05. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Magali ROMAND tel : 04.72.56.17.75 / 06.98.32.28.84

Pour le Préfet, Le chef de bureau Gilles BERTOTHY

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2021-055 en date du 29/07/2021
 Le Maire de la Commune de Le Pouget a ouvert une enquête publique sur la commune de Le Pouget

OBJET : Enquête publique dans le cadre de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Pouget.

- Déclasser la parcelle référencée section AD n° 179 positionnée en zone II AU vers la zone Ue1 pour permettre l'extension de la cave coopérative ;
- Déclasser la parcelle référencée section AD n° 178 positionnée en zone IAU vers la zone Uj afin de ne pas créer d'enclave suite au déclassement de la parcelle référencée section AD n° 179.
- Supprimer une partie de l'emplacement réservé n° 6 devenu inutile vu la cession d'une bande au sud de la parcelle référencée section AD n° 179 de la Cave Coopérative à la commune pour la réalisation d'un cheminement doux objet de la réserve initiale.

DUREE : L'enquête publique se déroulera entre le 08/09/2021 et le 24/09/2021, soit 17 jours consécutifs.

FINALITE : Une commissaire enquêteur a été désignée par le Tribunal Administratif pour mener à bien l'enquête publique. Il s'agit de Madame SAGUY Brigitte.
 La commune de Le Pouget en charge de la procédure répondra aux différentes requêtes qui auront été formulées.

MODALITES : Le siège de l'enquête publique sera : LA MAIRIE DE LE POUGET. Le projet sera consultable en version papier et sur un poste informatique en Mairie aux horaires d'ouvertures de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que sur le site internet : www.le-pouget.com. Durant l'enquête publique, vous pourrez formuler vos observations et propositions de différentes manières :

- Lors des permanences tenues par le Commissaire Enquêteur en Mairie de Le Pouget - Route neuve 34230 LE POUGET le mercredi 08 et le vendredi 24 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.
- Par mail : plulepouget34.modif2@gmail.com
- En Mairie, en laissant un texte sur le registre papier à feuillets non-mobles, coté et paraphé, aux horaires d'ouvertures de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; sauf jours fériés et jour de fermeture habituels (le mercredi après-midi).
- Par voie postale, à l'adresse suivante : Mairie de Le Pouget - Route neuve 34230 LE POUGET

À la fin de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et aux heures habituels d'ouverture. Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet : www.le-pouget.com. Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES : le projet de modification n° 2 du PLU n'ayant pas d'impact notable sur l'environnement, il n'est pas prévu de procéder à une évaluation environnementale dans le cadre de cette procédure.

Vie des sociétés

ERRATUM

Suite à l'annonce parue dans nos colonnes le 11 Décembre 2020 concernant l'avis de modification de la SCM ARCEAUX, il fallait lire :
 - En remplacement de Madame MALEFOND Lale anciennement Geneviève, parant.



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
 sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
 Devis sur demande